



COLLABORER AVEC SAFIC-ALCAN

Code de Conduite des Tierces Parties

Lettre à nos parties prenantes

Engagées dans le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et l'initiative Responsible Care, Safic-Alcan et ses filiales («Safic-Alcan») ont développé depuis plusieurs années une stratégie de croissance utilisant le développement durable comme moteur de l'innovation.

Sur la base de ces engagements, Safic-Alcan s'engage à exercer ses activités de façon à garantir une relation commerciale durable et éthique, conformément aux lois et aux normes en vigueur dans les juridictions où l'entreprise exerce ses activités.

Chez Safic-Alcan, nous nous efforçons de nouer des relations commerciales avec des fournisseurs et des prestataires tiers («Tierces Parties») qui fabriquent des produits ou fournissent des services pour Safic-Alcan de manière responsable, avec intégrité, honnêteté et transparence.

De ce fait, nous appliquons depuis de nombreuses années le Code de conduite des Tierces Parties («Code») qui définit des principes fondamentaux dans des domaines essentiels, tels que les droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption et l'éthique professionnelle.

Avec ce Code, dérivé du Code de conduite de Safic-Alcan et de notre stratégie ESG, nous visons non seulement à protéger nos intérêts mutuels, mais aussi à garantir et à promouvoir la responsabilité tout au long de notre chaîne de valeur.

Nous demandons à nos Tierces Parties de prendre connaissance de ce Code et de s'engager à agir conformément à ses principes en signant le FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE ci-joint. Nous les encourageons vivement à veiller à ce que leur propre chaîne d'approvisionnement respecte les principes du présent code ou des normes similaires.

Nous les remercions d'avance pour leur engagement. Nous savons que nous ne pouvons pas réaliser de progrès significatif seuls et nous espérons que ce Code renforcera le respect de ces principes dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Comité Exécutif de Safic-Alcan



PRINCIPES FONDAMENTAUX À RESPECTER

L'objectif de Safic-Alcan est d'établir des relations éthiques à long terme avec ses Tierces Parties. Pour Safic-Alcan, la transparence et la collaboration pour l'amélioration continue des pratiques professionnelles, y compris dans les domaines ESG, sont des facteurs de succès essentiels permettant d'harmoniser performances, contraintes légales et besoins du marché.

Ce Code de conduite des Tierces Parties est basé sur cinq principes clés à respecter lorsque l'on exerce une activité commerciale avec Safic-Alcan :



Respecter le droit du travail et les droits de l'Homme

Les Tierces Parties respectent les droits et la dignité de tous les travailleurs. Ils s'engagent à faire respecter les droits humains des travailleurs et à encourager, notamment, la mise en œuvre des pratiques suivantes en matière d'emploi en :

- Garantissant le respect des lois et réglementations en vigueur dans le pays où sont employés les travailleurs, en ce qui concerne les salaires, le temps de travail, les heures supplémentaires et les avantages sociaux ;
- Respectant le droit d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;
- Protégeant les libertés fondamentales des travailleurs en empêchant le travail des mineurs, et toute forme de travail des enfants, ainsi que le travail forcé, obligatoire, ou de servitude, y compris la traite des êtres humains et l'esclavage moderne ;
- Prévenant et éliminant toute forme de discrimination en matière de rémunération, d'embauche et d'emploi en créant un lieu de travail exempt de harcèlement, de discrimination ou de toute autre forme d'agression, y compris le harcèlement sexuel ou les comportements répréhensibles ;
- Informant Safic-Alcan dès lors que l'un des minéraux intégrés dans les produits fournis appartient à la catégorie dite des « minéraux de conflit ». Si c'est le cas, les Tierces Parties doivent fournir les informations légalement requises pour garantir qu'ils respectent les normes internationales en matière d'approvisionnement responsable en minerais. Cela est de la plus haute importance pour prévenir le travail des enfants, le travail forcé et le financement des groupes armés dans les régions politiquement instables.



Garantir l'éthique commerciale et la conformité

Les Tierces Parties sont tenus de respecter toutes les lois, règles et réglementations en vigueur et de s'efforcer de se conformer aux normes industrielles courantes observées dans le domaine d'activité dans lequel ils exercent et dans le pays dans lequel ils emploient des travailleurs.

Safic-Alcan a défini ses attentes envers ses employés dans son Code de conduite afin de promouvoir une conduite honnête, éthique et respectueuse de la loi et attend de ses Tierces Parties qu'ils respectent les dispositions suivantes lorsqu'ils exercent une relation commerciale avec Safic-Alcan :

- **Corruption :**

Les Tierces Parties s'engagent à se conformer à toutes les lois, directives et réglementations anti-corruption en vigueur, y compris celles concernant la corruption commerciale, dans tous les pays où ils opèrent et ne sauraient se livrer à la corruption, aux pots-de-vin, à l'extorsion ni à quelque autre pratique illégale ou contraire à l'éthique, sous quelque forme que ce soit.

- **Conflits d'intérêts :**

Il y a conflit d'intérêts lorsque la perspective d'un gain personnel direct ou indirect peut influencer le jugement ou les actions d'un employé dans l'exercice de ses fonctions.

Les Tierces Parties doivent veiller à ce que les employés de Safic-Alcan évitent toute situation où pourrait survenir un conflit d'intérêts. Si une telle situation devait se produire, Safic-Alcan attend des Tierces Parties qu'ils informent toutes les parties concernées afin que le risque puisse être analysé et les mesures adéquates mises en place.

- **Cadeaux et divertissements :**

Safic-Alcan reconnaît et respecte le fait que des divertissements occasionnels ou des échanges de cadeaux avec ses partenaires commerciaux peuvent avoir lieu dans le cadre des affaires en fonction de la culture et des réglementations locales. Safic-Alcan attend de ses Tierces Parties qu'ils respectent le fait que leurs employés ne doivent pas fournir ou accepter des divertissements excessifs ou inappropriés et qu'ils ne peuvent offrir ou accepter que des cadeaux non monétaires de valeur modeste et ce occasionnellement.

Ces cadeaux ou divertissements ne doivent pas être perçus comme pouvant modifier l'appréciation commerciale normale d'une transaction, ni porter atteinte à la fidélité de l'employé à ses valeurs.

- **Lois sur la concurrence et lois antitrust :**

Les Tierces Parties ne doivent en aucun cas pratiquer ou soutenir des pratiques commerciales déloyales ou abusives ou toute autre activité qui restreindrait indûment l'activité commerciale.

Il est également essentiel que les Tierces Parties évitent toute activité susceptible d'enfreindre les lois sur la concurrence.

- **Conformité des échanges commerciaux mondiaux :**

Les Tierces Parties doivent se conformer aux sanctions commerciales et aux restrictions similaires émises par les autorités reconnues en matière de commerce international.

Les Tierces Parties doivent s'assurer que leurs pratiques commerciales sont conformes à toutes les lois, directives et réglementations en vigueur en matière de contrefaçon ou d'importation et d'exportation de produits et de données techniques et s'engagent à fournir les informations requises, et à obtenir des licences d'exportation et/ou des autorisations le cas échéant.

- **Protection de l'information: droits de propriété et de confidentialité des données**

Safic-Alcan s'engage à protéger la confidentialité des données à caractère personnel. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse : www.safic-alcan.com/privacy-protection.

À ce titre, les Tierces Parties doivent s'assurer qu'ils collectent, utilisent, conservent, divulguent et éliminent les données à caractère personnel conformément aux lois relatives à la protection et à la confidentialité des données en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités. Cela inclut les données relatives à Safic-Alcan et à ses employés.

En outre, les Tierces Parties doivent respecter les droits de propriété intellectuelle, protéger les secrets commerciaux et les informations confidentielles et veiller à ce que les transferts de technologie et de savoir-faire soient effectués de façon à protéger les droits de propriété intellectuelle.



Prévenir les risques pour la santé au travail

Les Tierces Parties s'engagent à fournir un lieu de travail et des conditions de travail sûrs et sains en :

- Fournissant à leurs employés des protections appropriées ;
- Mettant en œuvre et appliquant des programmes de sécurité des procédés afin de prévenir et d'atténuer l'impact d'événements catastrophiques, incluant notamment les incendies, les accidents et les catastrophes naturelles ;
- Procédant à des évaluations des risques et mettant en œuvre des plans de préparation aux situations d'urgence et des procédures d'intervention ;
- Fournissant des informations sur les risques de sécurité afin de garantir une utilisation sûre de leurs produits.



Agir dans le respect de l'environnement et de la responsabilité du produit

Conformément à son engagement envers l'UNGC, Safic-Alcan prend à cœur la gestion de l'environnement. Il est clair pour l'entreprise qu'entretenir des activités sûres et durables n'a pas seulement un impact sur les entreprises, mais aussi sur les communautés locales, l'environnement et notre avenir collectif.

Safic-Alcan attend donc des Tierces Parties qu'ils minimisent l'impact de leurs activités sur l'environnement et qu'ils développent des solutions qui contribuent à préserver et à économiser l'eau, les ressources et l'énergie en :

- Obtenant tous les documents environnementaux (permis, licences,...) et en respectant toutes les demandes d'enregistrements et réglementations liés à l'environnement ;
- Prévenant et minimisant la pollution causée par leurs activités - par des procédures de non-production, de réemploi ou de recyclage - et limiter ainsi les déchets, les rejets dangereux dans l'air, le sol et l'eau, ainsi que les déversements accidentels. S'assurer que ceux-ci soient manipulés, déplacés, stockés et éliminés en toute sécurité ;
- Evitant l'utilisation de substances dangereuses. Si cela n'est pas possible, ils doivent veiller à ce qu'elles soient manipulées et éliminées en toute sécurité ;
- Contribuant à réduire l'impact du changement climatique en mesurant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en mettant en place un plan d'action pour les réduire ;
- Préservant les ressources naturelles, l'énergie et la biodiversité, et en respectant le bien-être des animaux le cas échéant.



Signaler les problèmes

Tous les employés de Safic-Alcan et les Tierces Parties avec lesquels elle est en relation commerciale sont vivement encouragés à signaler tout comportement qu'ils estiment incompatible avec ses codes, ses valeurs ou la législation en vigueur, même s'ils ne sont pas sûrs de tous les faits ou ne disposent pas de toutes les informations.

Safic-Alcan prend au sérieux tous les signalements de comportements répréhensibles et les traite de manière confidentielle. Aucune mesure disciplinaire ou de représailles ne sera prise à l'encontre d'une personne ayant porté de bonne foi un problème à l'attention de l'entreprise.

Tout problème potentiel peut être signalé directement à l'équipe de direction locale de Safic-Alcan. Si cela n'est pas approprié, les signalements peuvent être adressés à Safic-Alcan à l'adresse suivante :

- Email : reporting.concern@safic-alcan.com
- Formulaire en ligne : [Report concerns](#)
- Téléphone : +33 (01 46 92 63 46)
- Courrier : 13, Cours Valmy - Tour Pacific, 92977 Paris La Défense Cedex, France



AMÉLIORATION CONTINUE

Safic-Alcan invite ses Tierces Parties à contribuer aux objectifs de développement durable en améliorant les performances, en développant les opportunités économiques, des technologies innovantes et des solutions pour faire face aux défis sociétaux et environnementaux.

Safic-Alcan encourage également ses Tierces Parties à entretenir des activités responsables et durables dans leurs chaînes de valeur.

Découvrez notre engagement



Siège Social

Safic-Alcan SAS

TOUR PACIFIC

13, Cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - France

Téléphone: +33 146 92 64 64